

BACHELIER EN PSYCHOMOTRICITE

Programme d'études - Bloc 1

Année Académique 2014-2015 Date de prise d'effet 15/09/2014

Mise à jour le: 26/05/2014

UE	Nom UE	Quadrimestre	ECTS	Activités d'apprentissage	Pondérations	Heures	Prérequis (PR) / Corequis (CR)*	
							Nom UE*	Code UE
UE1	Sciences fondamentales 1	1	5	Anatomie/Physiologie	3	30	PR : Sciences fondamentales 3	P_PSY_UE11
				Biologie/Biochimie	2	30		
UE2	Sciences fondamentales 2	2	4	Anatomie/Physiologie	2	30		
				Neuro anatomie	2	30		
UE3	Sciences humaines 1	1	6	Psychologie générale	2	30		
				Psychologie du développement	4	45		
UE4	Sciences humaines 2	2	4	Psychologie du développement	2	30		
				Développement psychomoteur à tout âge	2	30		
UE5	Soins de santé primaires	1	6	Premiers soins	2	20		
				Ethique et déontologie	1	15		
				Promotion de la santé	2	30		
				Ergonomie	1	12		
UE6	Education motrice fondamentale 1	1	9	Activité d'éducation rythmique	1	10	PR : Education motrice fondamentale 2	P_PSY_UE18
				Activité d'éducation motrice	3	30		
				Méthodologie de l'éducation psychomotrice 1	2	20		
				Sciences de l'éducation	3	30		
UE7	Rapport au corps	2	7	Approche sociologique, anthropologique et philosophique du corps	2	30	PR : Rapport au corps en mouvement PR : Rapport au corps en relation	P_PSY_UE13 P_PSY_UE14
				Activités d'expressivité psychomotrice	2	20		
				Activités sensorielles et perceptivomotrices	3	30		
UE8	Art de la psychomotricité 1	2	9	Théorie de la psychomotricité	3	30	PR : Art de la psychomotricité 2	P_PSY_UE15
				Méthodologie de l'observation	2	20		
				Méthodologie des tests et du bilan	2	20		
				Méthodologie de l'éducation psychomotrice 2	2	20		
UE9	Activités d'intégration professionnelle 1	1,2	6	Séminaires sur l'identité professionnelle	2	30	PR : Activités d'intégration professionnelle : Enfant sain PR : Activités d'intégration professionnelle : Population spécifique	P_PSY_UE19 P_PSY_UE20
				Séminaires et stage en crèche	4	60		
UE10	Activités d'intégration professionnelle 2	1,2	4	Séminaires et stages dans l'enseignement fondamental	4	50	PR : Education motrice fondamentale 2	P_PSY_UE18
Total			60		60	732		
Volume Horaire								

*La réussite de l'UE est un prérequis à l'inscription dans l'UE reprise dans cette colonne, sauf dérogation accordée par le jury.

Durant la période de transition nécessaire à la mise en place du décret, les prérequis sont exprimés soit pour une UE déjà définie, soit pour une UE à définir qui comprendra l'activité d'apprentissage mentionnée.